

PLAN LOCAL D'URBANISME DE RONCOURT

10 ANNEXES SANITAIRES

Délibération du 23 JUIN 2004

Publié le : 21/02/85

Approuvé le : 04/10/85

Approbation de la modification par DCM du : 10/05/94

Mise à jour par AM du : 06/09/94

Approbation de la modification par DCM du : 09/11/96

Mise à jour par AM du : 18/03/97

Approbation de la révision par DCM du : 23 JUIN 2004

DATE DE RÉFÉRENCE : 03/05/04

COMMUNE DE RONCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉSEAU D'EAU POTABLE

RAPPORT JUSTIFICATIF

Le service public de l'eau potable est géré par le :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne
17, route de Metz 57865 AMANVILLERS
Tel. 03 87 53 40 43 – Fax : 03 87 53 48 38
E-mail : www.sievgo.com

La commune de RONCOURT est alimentée en eau par une conduite en fonte de diamètre 200 mm.

Il est à noter que plusieurs conduites de refoulement (entre la station de pompage de Roncourt (rue de la mine) et les réservoirs de Pierrevillers) traversent le ban de la commune de Roncourt.

Le réseau de distribution d'eau potable est suffisant pour faire face à l'alimentation des constructions futures prévues au PLU.

COMMUNE DE RONCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

RAPPORT JUSTIFICATIF

PRÉAMBULE

Ce rapport de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au PLU de la commune de RONCOURT conformément à l'article R123-24-3° du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'assainissement de la commune et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins, en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisation envisagés dans le cadre du PLU.

SITUATION ACTUELLE

La commune de RONCOURT représente une population d'environ 850 habitants et possède un réseau unitaire pour le village ancien et un réseau en séparatif pour les lotissements. Tous ces réseaux aboutissent à la station d'épuration de JOEUF.

SITUATION FUTURE

Zone 1AU au nord du village :

Cette zone sera assainie en système séparatif. Les collecteurs d'eaux pluviales de diamètre 300 mm se raccorderont aux réseaux existants. Les collecteurs d'eaux usées de diamètre 200 mm se raccorderont au collecteur existant de diamètre 400 mm situé à l'extrémité de la zone urbanisée actuelle.

COMMUNE DE RONCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORDURES MÉNAGÈRES/DÉCHETS

Préambule

La présente note, rédigée en application de l'article r 123-24-3° du Code de l'Urbanisme a pour objet d'exposer la situation actuelle de la commune en matière d'évacuation des déchets solides et d'examiner la conformité des dispositions prévues au regard des dispositions du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères.

Situation actuelle et future

La commune de RONCOURT fait partie du Syndicat Intercommunal de Nettoyement du Haut Plateau Messin.

Les résidus solides de la commune sont traités à la décharge contrôlée de MONTOIS-LA-MONTAGNE.

Cette décharge est conforme au schéma départemental d'élimination des ordures ménagères.